

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 15

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réclamation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

### ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 9  
**Poste :**  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 21  
Trois mois. . . . . 10

### On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;  
A PARIS, Chez DONGREL et RULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 Juillet 1878.

### L'ÉLECTION D'ANGERS.

M. Maillé l'a emporté de 800 voix seulement, et non de 1,100 comme nous l'avons dit hier par suite d'un dépouillement incomplet ; quelques communes qui nous manquaient ont modifié le chiffre.

L'élection du 7 juillet, dit l'Union de l'Ouest, a trompé l'espoir et la courageuse action des électeurs conservateurs de la deuxième circonscription d'Angers.

Raisonnablement, le parti républicain ne saurait être bien glorieux ni du député qu'il envoie à la Chambre pour le représenter, ni du mince succès qu'il obtient dans le scrutin du 7 juillet.

Du 14 octobre 1877 au 7 juillet 1878, combien le candidat républicain a-t-il gagné de voix ? A peine une centaine, sur 24,518 électeurs inscrits et 18,865 votants. Au 14 octobre, M. Maillé obtenait 9,664 suffrages ; le 7 juillet, il en a 9,763, si l'on prend les chiffres proclamés, ou 9,758, si l'on s'en tient aux résultats des additions. Cent voix, c'est à cela que se mesure le progrès de l'idée républicaine dans la deuxième circonscription d'Angers, c'est tout ce qu'a pu produire l'action d'un préfet républicain et de toute la hiérarchie administrative inféodée au gouvernement du jour. Il n'y a pas de quoi se vanter. Ces populations, que l'on avait tant opprimées, disait-on, le 14 octobre, et qui, rendues à la liberté, devaient venir en foule à la République, sont demeurées absolument réfractaires aux conseils, aux promesses, aux démonstrations savantes ou impératives des agents républicains. Très-certainement, elles n'ont pas plus confiance dans la République aujourd'hui qu'il y a huit mois. Elles étaient, elles sont et demeurent attachées aux idées conservatrices.

Cependant, le candidat républicain est élu et le candidat conservateur, M. Fairé, perd 1,854 voix sur l'élection du 14 octobre : au lieu de 10,812, il n'en a plus que 8,958. Qui a bénéficié de ces voix enlevées au candidat conservateur ? Ce n'est pas le candidat républicain, les chiffres le prouvent. Impossible donc de prétendre que ces dix-huit cents voix sont celles des pauvres républicains méchamment détournés de leurs convictions par les pratiques abusives de la candidature officielle. Le 7 juillet, ces dix-huit cents électeurs n'ont point du tout profité de la liberté que prétend leur avoir apportée le cabinet du 14 décembre ; ils n'ont pas voté pour la République, représentée si congrûment par M. Maillé : ils se sont abstenus. C'est l'abstention qui réellement a fait l'élection de M. Maillé.

Et ici, nous reconnaissons que la majorité républicaine de la Chambre a pleinement réussi ; le système inique des invalidations a bien donné les résultats qu'en attendaient ses auteurs. Sans doute, les circonstances climatiques et l'heure tardive à laquelle on a fixé l'ouverture du scrutin ont contribué à écarter de l'urne des électeurs moins soucieux de la chose publique que de leurs intérêts propres. Mais le découragement et le dégoût, plus encore que les impérieuses nécessités du travail agricole, ont augmenté le nombre des abstentions. C'est le même sentiment que nous avons vu se manifester dans dix circonscriptions, où les candidats conservateurs ont renoncé à tenter une lutte rendue impossible par le parti-pris des invalidations. A quoi bon voter, ont dit les électeurs timides ou indécis, puisque trois fois déjà nous avons voté sans qu'on ait voulu tenir compte de notre choix ?

Nous avons combattu ce raisonnement des pusillanimes ; mais nous devons constater que la terreur, qui ôte à l'esprit toute clairvoyance et à la volonté toute énergie de décision, a été plus forte que nos conseils. Ainsi la peur de la majorité de la Chambre, en paralysant la liberté de certains électeurs, a fait le succès du candidat républicain.

La République n'en doit tirer ni force ni gloire. Bien que le candidat républicain soit élu, il est démontré que la deuxième circonscription d'Angers, si elle était libre, se ferait représenter à la Chambre par un député conservateur.

La majorité républicaine, radicale et libre-penseuse de la Chambre s'augmente d'une unité en chiffre ; mais les républicains n'ont pas le droit de prétendre que leur République ait gagné quoi que ce soit de la confiance et de l'estime des électeurs angevins. J. A.

Voici les résultats connus des autres élections de dimanche :

Ardèche : Largentière. — Ballottage entre M. Lauriol, député invalidé, et MM. Odilon-Barrot et Vaschalde, républicains.

Ariège : Saint-Girons. — M. Sentenac, républicain, élu contre M. de Saint-Paul, député invalidé.

Basses-Pyrénées : Pau. — M. Barthe, républicain (363), élu contre M. Mayol de Lupé, député invalidé.

Calvados : Vire. — M. Delafosse, député invalidé, élu contre M. Picard, républicain.

Charente-Inférieure : La Rochelle. — Résultat inconnu.

Gard : Uzès. — M. Mallet, républicain (363), élu contre M. Baragnon, député invalidé.

Hautes-Alpes : Embrun. — M. Ferrari, républicain (363), élu contre M. de Prunières, député invalidé.

Haute-Garonne : Toulouse. — M. Montane, républicain, élu sans concurrent.

Gironde : Bazas. — M. Jérôme David, député invalidé, élu contre M. A. Léon, républicain.

Hérault : Lodève. — M. Arrazat, radical, élu contre M. Paul Leroy-Beaulieu, républicain conservateur.

Saint-Pons. — M. Agniel, républicain, élu sans concurrent.

Haute-Loire : Le Puy, 2<sup>e</sup> circonscription. — M. Morel, républicain, élu contre M. le comte de Kergorlay.

Isère : Grenoble, 3<sup>e</sup> circonscription. — M. Guillot, républicain, élu contre M. Voegeli, radical.

Marne : Reims. — M. Thomas, républicain (363), élu contre M. Røderer, député invalidé.

Mayenne : Laval. — M. Lecomte, républicain (363), élu sans concurrent.

Nievre : Château-Chinon. — M. d'Espeuilles, député invalidé, élu contre M. Gudin, républicain (363).

Nord : Cambrai, 2<sup>e</sup> circonscription. — M. Bertrand-Milcent, républicain (363), élu contre M. Jules Amigues, député invalidé.

Dunkerque, 1<sup>re</sup> circonscription. — M. Trystram, républicain (363), élu contre M. Darras, député invalidé.

Valenciennes, 2<sup>e</sup> circonscription. — Ballottage.

Seine : Paris. — M. Hérisson, radical, élu contre M. de Jouvencel, radical, et M. Victor Guérin, conservateur.

Seine-Inférieure : Le Havre. — M. Casimir Périer, républicain, élu contre M. Dubois, député invalidé.

Tarn-et-Garonne : Moissac. — M. Trubert, député invalidé, élu contre M. Chabrie, républicain.

### Chronique générale.

C'est une étude essentielle pour juger ce qui peut sortir de la situation de Paris telle que l'ont faite les excitations républicaines. Les masses de Paris vont aux fêtes par leur vieux instinct de tous les temps, et tous les régimes les trouvent fidèles à ces bryants rendez-vous de divertissements ; mais la grande ville a toujours des milliers d'hommes sans feu ni lieu, à la merci du besoin, et, s'il le faut, à la disposition d'un mauvais dessein. Ces hommes y sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui, et dans leur sein bouillonnent les passions sauvages. Les bandes jacobines se sont abondamment recrutées du dehors à la faveur de l'Exposition. On a vu des visages sinistres se dessiner, le

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

(Suite. — Voir l'Echo des 12 et 13 janvier, 19, 13, 14, 19 et 20 mars, 14 et 16 avril, 24, 25 et 26 mai, 21, 22 et 23 juin.)

### JUILLET.

Dans l'ancienne Rome, juillet s'appelait *quintilis* (cinquième), parce que l'année, divisée seulement en dix parties, commençait en mars. Lorsque Numa Pompilius la partagea en douze mois, ce nom de *quintilis* fut conservé ainsi que les noms suivants, *septilis*, *september*, *october*, *november*, *december*, bien que ces désignations ne correspondissent plus aux nouveaux rangs occupés par les mois. Enfin, plus tard, le mois de *quintilis*, où était né Jules César, fut appelé *julius*, dont nous avons fait juillet.

Ainsi, ce nom inséré au calendrier y éternise le

souvenir d'un grand homme ; c'est comme une épithète éternelle gravée par l'admiration des peuples sur la route du temps.

Combien d'autres inscriptions pareilles ! mers, continents, montagnes, étoiles et monuments humains, tout a successivement servi au même usage !

Nous avons fait du monde entier ce livre d'or de Venise où s'inscrivent les noms illustres et les grandes actions. Il semble que le genre humain sente le besoin de se glorifier lui-même dans ses élus, qu'il se relève à ses propres yeux en choisissant dans sa race des demi-dieux.

La famille mortelle aime à conserver le souvenir des parvenus de la gloire, comme on garde celui d'un ancêtre fameux ou d'un bienfaiteur.

C'est qu'en effet les dons naturels accordés à un seul ne sont point un avantage individuel, mais un présent fait à la terre ; tout le monde en hérite, car tout le monde souffre ou profite de ce qu'il a accompli.

Le génie est un phare destiné à éclairer au loin, l'homme qui le porte n'est que le rocher sur lequel ce phare a été élevé.

J'aime à m'arrêter à ces idées ; elles m'expliquent l'admiration pour la gloire.

Quand elle a été bienfaisante, c'est de la reconnaissance ; quand elle n'a été qu'extraordinaire, c'est un orgueil de race ; hommes, nous aimons à

immortaliser les délégués les plus éclatants de l'humanité.

Qui sait si en acceptant des puissants nous n'avons pas obéi à la même inspiration ?

A part les nécessités de la hiérarchie ou les conséquences de la conquête, les foules se plaisent à entourer leurs chefs de privilèges, soit qu'elles mettent leur vanité à agrandir ainsi une de leurs œuvres, soit qu'elles s'efforcent de cacher l'humiliation de la dépendance en exagérant l'importance de ceux qui les dominent !

On veut se faire honneur de son maître ; on l'élève sur ses épaules comme sur un piédestal ; on l'entoure de rayons afin d'en recevoir quelques reflets.

C'est toujours la fable du chien qui accepte la chaîne et le collier, pourvu qu'ils soient d'or.

Cette vanité de la certitude n'est ni moins naturelle ni moins commune que celle de la domination.

Quiconque se sent incapable de commander veut au moins obéir à un chef puissant.

On a vu des serfs se regarder comme déshonorés, parce qu'ils devenaient la propriété d'un simple comte, après avoir été celle d'un prince, et Saint-Simon parle d'un valet de chambre qui ne voulait servir que des marquis.

Le 6, huit heures du soir. — Je suivais tout à

l'heure le boulevard ; c'était jour d'Opéra, et la foule des équipages se pressait dans la rue Lepelletier.

Les promeneurs arrêtés sur le trottoir en reconnaissent quelques-uns au passage, et prononçaient certains noms : c'étaient ceux d'hommes célèbres ou puissants qui se rendaient au succès du jour !

Près de moi s'est trouvé un spectateur aux joues creuses et aux yeux ardents, dont l'habit noir boutonné jusqu'au cou montrait la corde.

Il suivait d'un regard d'envie ces privilégiés de l'autorité ou de la gloire, et je lisais sur ses lèvres, que crispait un sourire amer, tout ce qui se passait dans son âme.

— Les voilà, les heureux ! pensait-il ; à eux tous les plaisirs de l'opulence et toutes les jouissances de l'orgueil. La foule sait leurs noms ; ce qu'ils veulent s'accomplir ; ils sont les souverains du monde par l'esprit ou par la puissance ; pendant que moi, pauvre et obscur, je traverse péniblement les lieux bas, ceux-ci planent sur les sommets dorés par le plein soleil de la prospérité. Je suis revenu pensif.

Est-il vrai qu'il y ait ces inégalités, je ne dis pas dans les fortunes, mais dans le bonheur des hommes ?

Le génie et le commandement ont-ils véritablement reçu la vie comme une couronne, tandis que

30 juin, à travers la paix générale des foules uniquement curieuses; on a entendu des cris et des chants dont se seraient passés les opportunistes. Les mots d'ordre n'ont pas été suivis partout; nous croyons que sur la pente où nous sommes, plus nous glissons, moins on écouterait les « habiles. » Nous vivons sous le régime des fêtes; c'est l'amusement à l'état continu. Le déploiement des drapeaux et les feux d'artifice sont les signes auxquels désormais on reconnaît un grand peuple. Nous aurons donc encore des fêtes, et, pour peu que les anniversaires de la Révolution s'en mêlent, les choses pourront se colorer.

#### LES MANIFESTATIONS CHRONIQUES.

Les chants de la *Marseillaise*, avec les promenades aux drapeaux, ont continué le 7 juillet, dans tous les quartiers de la capitale et dans la banlieue.

Les manifestations républicaines ont redoublé d'intensité. Sur plusieurs places publiques étaient organisées des danses semblables aux anciennes danses révolutionnaires.

Cette octave du 30 juin sera suivie d'une seconde octave le 1<sup>er</sup> juillet.

Jamais, peut-être, l'expression *danser sur un volcan* n'a été plus juste.

L'autorité a-t-elle bien réfléchi aux graves conséquences que peuvent avoir toutes ces manifestations démagogiques sous le patronage et avec l'excitation de la *Marseillaise*!

#### LE DESPOTISME DU NOMBRE.

On lit dans l'*Assemblée nationale*:

« Une théorie funeste se répand aujourd'hui dans le monde et changera bientôt toutes les notions du droit social consacrées jusqu'ici dans les traditions des peuples civilisés. Nous voulons parler de cette prédominance du nombre qui se substitue partout à l'autorité du savoir, de l'instruction, du talent ou de la vertu. Les dignités, les honneurs, l'influence, le pouvoir, étaient autrefois la récompense des grandes actions, des longs travaux, des efforts persévérants; aujourd'hui, c'est un chiffre qui remplace tout cela, c'est un chiffre qui crée les députés et les sénateurs, c'est un chiffre qui gouverne la France!

» Rien ne serait plus juste assurément, si tous les Français, qui sont égaux devant la loi, étaient tous parvenus au même degré d'instruction, d'aptitudes et de capacités.

» On comprend que les décisions d'un tribunal soient valablement rendues à la majorité des voix, parce que tous les membres d'un tribunal sont égaux par les études et par l'expérience; mais on n'a jamais imaginé de composer une cour de justice avec trois légistes et quatre illettrés, ce qui donnerait tout naturellement la majorité à l'ignorance, et la minorité à la science du droit.

» C'est à peu près dans cette proportion que le suffrage universel divise les voix de

le plus grand nombre la recevaient comme un joug?

La dissemblance des conditions n'est-elle qu'un emploi divers des natures et des facultés, ou une inégalité réelle entre les lots humains?

Question sérieuse, puisqu'il s'agit de constater l'impartialité de Dieu!

Le 7, midi. — Je suis allé ce matin rendre visite à un compatriote, premier huissier d'un de nos ministres. Je lui apportais des lettres de sa famille, remises par un voyageur qui arrivait de Bretagne. Il a voulu me retenir.

— Le ministre, m'a-t-il dit, n'a point aujourd'hui d'audience; il veut consacrer cette journée au repos et à la famille. Ses jeunes sœurs sont arrivées avec sa mère; il les conduit ce matin à Saint-Cloud, et ce soir il a invité ses amis particuliers à un bal non officiel. Je vais être tout à l'heure congédié pour le reste du jour, et nous pourrions dîner ensemble. Attendez-moi en lisant les nouvelles du jour.

Je me suis assis près d'une table couverte de journaux que j'ai successivement parcourus.

La plupart renfermaient de poignantes critiques des derniers actes politiques du ministère; quelques-uns y joignaient des soupçons flétrissants contre le ministre lui-même!

Comme j'achevais, un secrétaire est venu les chercher pour ce dernier!

la masse électorale en France, et c'est presque flatter notre pays que de n'accorder à la foule ignorante que les quatre septièmes des voix dans toutes les circonscriptions. Le verdict prononcé par le scrutin ne peut donc obtenir, aux yeux des classes éclairées de la société, plus d'autorité morale que n'en aurait une sentence rendue par des juges sans instruction et sans capacité.

» Tous les raisonnements du monde ne prévaudront jamais contre cette vérité, et tant que tous les électeurs ne seront pas également instruits, le suffrage universel ne sera qu'une loterie dont le pays lui-même se désabusera comme il s'est désabusé de tant d'autres choses!

» C'est donc sans enthousiasme pour le succès et sans découragement pour la défaite de nos candidats que nous apprenons le résultat des vingt-deux scrutins qui se sont ouverts dimanche.

Nous avons de la peine à croire au bruit qui a circulé avant-hier qu'un correspondant du *Times* allait être promu officier de la Légion-d'Honneur.

Il faudrait croire que le ministre qui signera ce décret ne sait pas l'anglais et n'a jamais lu les abominables invectives de ce journal contre la France et les Français pendant la funeste guerre franco-allemande.

Les républicains veulent, paraît-il, obtenir du gouvernement qu'une nouvelle statue de la République soit inaugurée le jour de la distribution des récompenses, celle-là, porterait le bonnet phrygien.

Les journaux radicaux doivent, sous peu, commencer une campagne dans ce sens.

On sait que la commission du budget a renouvelé sa protestation contre l'inscription au budget des sommes nécessaires à payer les retraites des anciens préfets de l'Empire, malgré l'avis conforme du conseil d'Etat. Cette protestation est pour la galerie, car M. Léon Say leur a fait savoir que si la commission du budget venait à rayer les crédits nécessaires à ces retraites, les tribunaux le feraient rétablir sous une autre forme qui serait beaucoup plus onéreuse pour le Trésor.

On lit dans le *Journal du Loiret*:

Un personnage qui occupe une des places les plus élevées du gouvernement tenait récemment ce propos, pour caractériser la situation:

« Les députés tremblent devant leurs électeurs, et les ministres devant les députés. »

Revenant sur les troubles de vendredi, le *Citoyen* établit que l'émeute a été soudoyée par le parti radical; à l'appui de cette démonstration, il cite le fait suivant:

Il va donc lire ces accusations, subir silencieusement les injures de toutes ces voix qui le dénoncent à l'indignation ou à la risée publique!

Comme le triomphateur romain, il faut qu'il supporte l'insulteur qui suit son char en racontant à la foule ses ridicules, ses ignorances ou ses vices!

Mais parmi les traits lancés de toutes parts, ne s'en trouvera-t-il aucun d'empoisonné?

N'est-il pas à craindre que quelqu'un d'entre eux n'atteigne un de ces points du cœur où les blessures ne guérissent plus?

Que deviendra une vie livrée à toutes les attaques de la haine envieuse ou de la conviction passionnée?

Les chrétiens ne livraient que les lambeaux de leur chair aux animaux de l'arène; l'homme puissant livre aux morsures de la plume son repos, ses affections et son honneur!

(A suivre.)

Les petits agréments de l'Exposition:

Le garçon arrive à la caisse tenant en main la... douloureuse.

— Il dit que vous lui comptez les plats qu'il n'a pas vus!

— Allons donc! En entrant il les a regardés dans la vitrine.

« L'enfant qui, assis sur les épaules de M<sup>r</sup> Belzunce, l'a souffleté, est connu dans le quartier. Sa famille est assistée par M. le curé de la paroisse.

» Pourquoi ces enfants ont-ils manifesté ainsi? Pourquoi! c'est qu'on les a payés. Les uns ont reçu 2 fr., les autres 3 fr. D'autres, qui étaient plus âgés et qui, sans doute, travaillaient mieux, ont eu davantage. Une dame de la rue de la République disait à un voyou qui revenait de l'émeute: — On doit t'avoir donné 5 fr. au moins? — Non, madame, a répondu le moutard, je n'ai touché que 2 fr.

» Si M. le juge d'instruction veut en savoir davantage, qu'il fasse explorer le quartier des Carmes par des hommes sûrs, et notamment la rue des Carmelins et la rue des Grands-Carmes, où se trouvent certains enfants qui ont été rossés par leurs parents, au retour de l'émeute; il en apprendra de belles.

Nous sommes menacés d'un nouveau « centenaire; » c'est celui de M. Thiers.

M. Thiers est mort le 3 septembre 1877; au 3 septembre prochain, tous les partis de la Révolution, se faisant dévots pour la circonstance, préparent une grande démonstration plus politique que religieuse à Notre-Dame.

#### A MARSEILLE.

Le conseil municipal de Marseille a décrété, à l'unanimité, que la statue de M<sup>r</sup> Belzunce serait déposée dans un musée quelconque de la ville. Pour appuyer sa décision d'un semblant de légalité, le conseil déclare que la statue étant une propriété communale, le conseil a le droit d'en disposer à sa guise. Ce prétexte est très-contestable en l'espèce; mais il est une autre considération à faire valoir contre cette argumentation: c'est que, comme le fait observer un journal local, les deux tiers au moins des conseillers municipaux ne sont pas Marseillais; il en est même qui ne sont pas des Bouches-du-Rhône.

Les dernières dépêches annonçaient comme imminente la démission du maire et un journal prétend qu'elle a été en effet donnée. Nos renseignements sont muets sur ce point et l'*Agence Havas* ne dit rien.

Il ne paraît pas toutefois que le gouvernement soit très-satisfait de la conduite de ses fonctionnaires, car voici ce que nous apprend la correspondance parisienne du *Mémorial d'Amiens*, que reçoit également le *Nouvelliste de Rouen*:

« Ce qui, au surplus, témoignerait que le gouvernement n'a pas une confiance absolue dans les rapports du préfet des Bouches-du-Rhône, c'est que M. de Marcère vient d'envoyer à Marseille M. Bouchet-Cadart, chef de service de la sûreté au ministère de l'intérieur, pour lui faire un rapport spécial sur les troubles du 28 juin et jours suivants.

» Cette nouvelle a été confirmée par le ministre, en recevant une délégation de sénateurs et des députés de la droite, venue auprès de lui pour l'interroger sur les mesures prises par le gouvernement afin de sauvegarder la liberté de conscience des citoyens dans les grands centres du Midi.

» Le ministre a ajouté que le gouvernement connaissait ses devoirs et qu'il n'y failirait pas, mais qu'avant de prendre un parti, il lui semblait convenable d'attendre qu'il eût entre les mains toutes les pièces de l'enquête à laquelle il fait procéder en ce moment de divers côtés.

» Cette affaire de Marseille, en indiquant combien est fragile l'ordre républicain, a, dit-on, profondément impressionné M. Dufaure. C'est, en effet, la première fois, depuis sept ans, comme le fait remarquer le *Nord*, que l'autorité du gouvernement a pu voir ce qu'elle pesait en face d'une émeute.

» La fameuse circulaire à la gendarmerie en a, assure-t-on, reçu le coup de grâce. En tout cas, l'on n'en parle plus à l'hôtel de la place Vendôme, non plus qu'à celui de la place Beauvau.

L'arrêté préfectoral en vertu duquel le café Bodoul a été fermé pour un mois a paru si injuste, si extravagant, que l'*Egalité* elle-même demande qu'il soit annulé.

Par contre, M. Bouquet, député du Rhône, vient d'écrire une nouvelle lettre pour

expliquer la première. Il y déclare ne prendre parti ni pour ni contre la municipalité. Ce passage est à citer:

« A une condition, c'est qu'on voudra bien déplacer un peu et étendre beaucoup les responsabilités qui doivent incomber aux fonctionnaires, et qu'on en fera porter la plus grande part aux généraux, aux membres du tribunal, au commissaire de la marine, à tous les fonctionnaires de la marine, à tous les instigateurs principaux de la manifestation contre les lois du pays, qui a troublé l'ordre dans notre ville et qui, sans leur présence, n'aurait certainement pas atteint un pareil degré de gravité. »

A propos de M. Bouquet, député de Marseille et l'un des plus acharnés parmi les républicains marseillais contre la mémoire de la statue de M<sup>r</sup> Belzunce, le *Pays* rappelle avec beaucoup d'à-propos que « le député Bouquet en question, pendant le choléra de Marseille en 1849, exerçait la profession de chirurgien; il était même médecin de la garde nationale.

« Il fut révoqué pour avoir déserté son poste pendant l'épidémie. »

Le rapprochement est curieux, on en conviendra.

#### Etranger.

Pesth, 6 juillet.  
Une députation de la Diète hongroise part pour Vienne afin d'insister auprès du gouvernement d'Autriche-Hongrie sur la nécessité de donner satisfaction aux Turcs quant à la durée de l'occupation de l'Herzégovine.

Bucharest, 6 juillet.  
Le prince Charles a écrit une lettre pathétique au czar pour qu'au moins Kilia soit donné à la Roumanie. Sans l'abandon de ce bras du Danube, toute entente, tout compromis sont impossibles.

Athènes, 6 juillet.  
Le ministre britannique a été reçu par le roi en audience privée. La fureur de l'armée contre la Grande-Bretagne prend les plus inquiétantes proportions. Le gouvernement hellénique adressera une protestation aux cabinets européens, et continuera ses armements.

#### LE CONGRÈS.

Revenons pour un moment sur la treizième séance, celle du 5, dans laquelle on a discuté la question grecque. Nous devons constater que la France a chaleureusement appuyé les intérêts de la Grèce et que toutes les puissances se sont non-seulement prononcées pour l'autonomie des provinces grecques de la Turquie, qui est stipulée dans l'article 15 du traité de San-Stefano et sera sauvegardée par le contrôle de l'Europe, mais encore qu'elles ont déclaré qu'il était désirable, dans l'intérêt de la paix, que des parties importantes de ces provinces fussent cédées à la Grèce.

Les plénipotentiaires ont émis l'opinion que le territoire du royaume hellénique devait être agrandi jusqu'à une ligne allant de Kalamas à Salambrie. Les délégués turcs ont adopté la résolution du Congrès *ad referendum*.

Le Monténégro a obtenu Niksich. Un des côtés de la baie d'Antivari sera donné à l'Autriche, l'autre au Monténégro. Le territoire qui doit être livré comme dédommagement à la Roumanie ne comprend pas Silistrie, mais le district environnant.

Quant à la séance du 6 juillet, et qui est la quatorzième, elle s'est ouverte vers 2 heures et a été close vers 5 heures. Deux questions, principalement, en ont fait les frais: celle de Batoum et celle de la Turquie d'Asie. Pour la question de Batoum, la solution nous est encore inconnue. Les plénipotentiaires se sont efforcés de ne pas l'envenimer. Il paraît qu'il aurait été décidé en principe à qui appartenait Batoum, mais qu'on demanderait des garanties, de sorte qu'il y aura encore des difficultés de détail à résoudre.

Lord Beaconsfield a prononcé un discours sur ces garanties, au sujet de la franchise du port de Batoum et des dispositions que le Congrès doit prendre pour prévenir

un conflit en Asie entre les Russes indigènes et les populations turques voisines.

En résumé, il résulte de la discussion que, vraisemblablement, le Congrès accorde Batoum aux Russes, Batoum étant déclaré port franc, point que les Russes admettent.

Pour la question de la Turquie d'Asie, le prince Gortschakoff a annoncé que le czar renoncera à Bayazid et à la partie de la vallée de la rivière Aras par le traité de San-Stefano, et qui est considérée comme la route d'Erzeroum vers la mer Caspienne.

La cession d'Ardahan et de Kars à la Russie a été admise.

Il a été aussi décidé qu'on entendra ces jours-ci le délégué persan avant de statuer sur les réclamations de la Perse et sur l'article 18 du traité de San-Stefano au sujet de Khotour. Le Congrès terminera ensuite la question de la Turquie d'Asie, il règlera en même temps la question arménienne.

Enfin, quant à celle des détroits, le *statu quo* paraît devoir être simplement maintenu. L'article 21 du traité de San-Stefano a été renvoyé à la commission de rédaction composée d'ambassadeurs.

Ajoutons que l'on dément le bruit, accueilli généralement par la presse, que dans une des précédentes séances, le prince de Bismarck aurait prononcé des paroles désobligeantes pour Mehemet-Ali. L'envoyé ottoman, en outre, n'a pas cessé d'assister au Congrès.

Il ne faut pas croire que le Congrès de Berlin tranche les questions orientales; il ne fait que les ajourner, en préparant des conflits pour l'avenir. Tout est provisoire et menaçant dans son œuvre.

Il fait une Bulgarie du Nord et une Bulgarie du Sud, sous le nom de Roumélie, avec deux gouvernements différents. Il n'est pas difficile de prévoir que ces deux provinces tendront fatalement à se réunir. Il en sera d'elles comme de la Valachie et de la Moldavie que le traité de Paris de 1856 considérait comme distinctes et qui se réunissaient quelques années plus tard, par la force même des choses. Il y a des groupements naturels contre lesquels on ne lutte pas facilement.

Nous en dirons autant des provinces qui vont se trouver entre la Grèce et la Roumélie; un jour viendra où elles seront fatalement attirées soit vers l'une soit vers l'autre, suivant leurs intérêts ou leurs instincts de race; et elles échapperont au sultan.

Il ne faut pas s'y tromper, l'empire ottoman finit en Europe. Depuis deux siècles il décline; aujourd'hui il se débat dans les convulsions de l'agonie; l'heure de sa fin est proche. Trois grandes puissances en recueillent déjà les débris, la Russie, l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie; le traité de Berlin prépare les bases d'un partage futur, en leur donnant à chacune un pied dans les provinces orientales.

Ce n'est pas là une solution; toutes les grandes questions restent pendantes pour l'avenir. Le Congrès ne fait en somme que tout ajourner pour obtenir la paix; mais son œuvre ne sera que transitoire, et il nous ménage avant peu une nouvelle lutte pour la liquidation générale de l'empire ottoman.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### L'AFFAIRE DE LA RUE POLIVEAU.

Lebuez et Barré, les accusés de l'affaire de la rue Poliveau, comparaitront devant la cour d'assises de la Seine.

Leur procès occupera les audiences des 29, 30 et 31 juillet.

#### POITIERS.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* : Samedi soir, les cloches de l'église Saint-Hilaire ont sonné de quart d'heure en quart d'heure, depuis le crépuscule jusqu'à 40 heures du soir, et un fanal a brillé pendant toute la nuit au sommet du clocher, en souvenir de la victoire remportée à Voulois, en 507, par Clovis sur les Visigoths.

La légende rapporte, en effet, que la veille de la bataille, sur les bords de la Vienne, une biche blanche d'une merveilleuse grandeur sortit tout à coup d'un bois et indiqua un gué que cherchait le roi Clovis. Puis, pour éclairer la marche de l'armée pendant la nuit, un globe de feu s'alluma et brilla au sommet de l'église Saint-Hilaire de Poitiers.

### LE PÉTROLE ET L'HORTICULTURE.

On lit dans le *Moniteur du Calvados* : On ne saurait trop répéter les bonnes choses, surtout lorsque leur application est simple, car ce n'est qu'à force de les redire qu'on parvient à les faire adopter.

Il y a deux ans, nous avons dit qu'après avoir essayé tous les moyens proposés pour la destruction du Puceron lanigère, nous étions enfin parvenus à nous en débarrasser complètement en enduisant les plantes attaquées avec une solution d'huile de pétrole brute dans 10 à 12 parties d'eau. Depuis, on a proposé une foule d'autres moyens, tous plus ou moins onéreux ou difficiles d'emploi, mais on songe peu à celui que nous persistons à dire infaillible et économique... sans doute parce qu'il est trop simple.

Ce n'est pas seulement contre le puceron lanigère qu'on peut employer le pétrole avec succès.

L'eau pétrolée à 3 0/0 détruit les vers blancs.

C'est aussi un poison pour les courtilières; on agite bien l'eau pétrolée avant de s'en servir et on verse dans leurs trous au moyen d'un entonnoir; bientôt on les voit paraître au jour se débattant contre la mort.

Les cafards battent en retraite devant le pétrole; des injections d'eau pétrolée, 60 grammes par litre, dans les fourneaux, dans les crevasses et trous des murs, purgent infailliblement les maisons de ces hôtes incommodes; mais il faut une deuxième opération pour détruire les jeunes générations, celle des œufs pondus avant la première opération.

La gale, qui, comme on le sait, est un insecte parasite, l'*Acarus*, est très-prompement et très-radicalement guérie, au début, par les onctions au pétrole.

Des frictions d'eau pétrolée nettoient instantanément les animaux domestiques des êtres parasites qui les incommode. On doit savonner l'animal quelques instants après la friction.

Enfin il n'est pas jusqu'aux rats et souris dont on se débarrasse en peu de temps au moyen d'huile de pétrole. En arrosant les plates-bandes des jardins avec de l'eau pétrolée; on voit disparaître immédiatement toutes les limaces et autres insectes.

#### Règlement d'atelier. — Contrat entre patron et ouvrier.

Les usines et manufactures importantes ont des règlements de fabrique destinés à assurer la régularité du travail et à prévenir les abus. Ces règlements sont affichés dans les divers ateliers, et chaque ouvrier, au moment de son admission dans l'usine, est invité à en prendre connaissance.

Dans son audience du 7 août 1877, la Cour de cassation avait à se prononcer sur le point de savoir si ces règlements constituent entre le patron et l'ouvrier un contrat véritable faisant entre eux la loi des parties; ou si, au contraire, ils ne comportent aucune sanction légale.

Un constructeur-mécanicien tenait affiché dans ses ateliers un règlement dont une clause portait :

« Les ouvriers qui, volontairement, quitteront l'atelier et prendront leur livret dans le courant de la quinzaine, devront attendre cette quinzaine pour recevoir leur compte. »

Un ouvrier, ayant exigé le règlement immédiat de son compte au moment de sa sortie volontaire de l'usine, appela son patron devant le conseil des prud'hommes de la Seine.

Ce conseil se refusa à donner force obligatoire à la clause, par le motif que « l'ouvrier, lorsqu'il quitte l'atelier, doit être payé à l'instant du salaire qui lui est dû, et qu'un règlement d'atelier contraire à cette obligation du patron est non obligatoire et nul. »

Sur le pourvoi formé devant elle, la Cour de cassation a cassé la décision du conseil des prud'hommes, car, dit l'arrêt, elle viole les articles 1134 et 6 du Code civil.

L'article 1134 déclare, en effet, que les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites et qu'elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel. La seule exception à ce principe est formulée par l'article 6 du Code civil qui ne permet pas de déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs.

Un règlement de fabrique, dont les clau-

ses n'ont rien de contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, forme donc un contrat véritable entre le patron et l'ouvrier, et ce dernier, par le seul fait qu'il a travaillé dans l'atelier où se trouve affiché le règlement, doit être présumé en avoir accepté les clauses.

(Bulletin français.) G. CHANDÈZE.

**Chevaux tombés. — Moyen de les relever.** — On doit signaler comme une habitude odieuse et stupide celle des charretiers qui relèvent leurs chevaux à grands coups de fouet ou de pied, ou en secouant brutalement le mors et la bride.

Un cheval tombé est toujours dans un état de spasme, qui rend inutiles les cruautés que le charretier emploie en croyant fausement à une inertie volontaire du cheval.

Quand un cheval est tombé, il faut saisir la bride et maintenir sa tête relevée pour l'empêcher de retomber; ensuite il faut se hâter d'enlever les harnais, en commençant par les traits et la dossière, et en finissant par le collier, mais en maintenant la bride. On dégage, si on le peut, le cheval des limons, soit en roulant la voiture, soit en déplaçant le cheval en le tirant par la crinière ou par la queue; après quoi on exile le cheval à se relever. On lui lave les naseaux avec de l'eau vinaigrée, et on l'attelle lorsqu'il est bien revenu à lui, ce qui se reconnaît facilement lorsque cesse le tremblement causé par la chute.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 7 juillet 1878.

Versements de 185 déposants (33 nouveaux), 26,788 fr. » c.

Remboursements, 12,519 fr. 02 c.

#### Marché de Saumur du 6 juillet.

Froment (l'h.) 77	22 50	Huile chene.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	Huile de lin.	50	—
Seigle . . . . .	75	Graine tréfle	50	—
Orge . . . . .	65	— luzerne	50	—
Avoine h. bar.	50	Foin (dr. c.)	780	60
Fèves . . . . .	75	Luzerne	780	60
Pois blancs.	80	Paille	780	32
— rouges.	80	Amandes . . .	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Farine, culas.	157	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza . . . . .	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . .	50	2 <sup>e</sup>	—	—
Huile de noix.	50	100	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 50
Id.	1877, 2 <sup>e</sup> id.	à 45
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 55
Id.	1877, 2 <sup>e</sup> id.	à 50
Le Pay-N.-B. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 45
Id.	1877, 2 <sup>e</sup> id.	à 40
La Vienne, 1877.	—	à 40

ROUGES (2 hect. 30).

Souza y et environs, 1877	—	à 100
Id.	1877	à 100
Champigny, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Id.	1877, 1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 90
Varrains, 1877	—	à 90
Varrains, 1877	—	à 85
Bourguell, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 90
Id.	1877, 1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 80
Restigné 1877	—	à 100
Id.	1877	à 90
Chitton, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 75
Id.	1877	à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 75

#### Faits divers.

Deux des victimes de la catastrophe de Lyon ont succombé après avoir enduré les plus cruelles souffrances: ce sont les sieurs Poix et Barnabé. Le corps du premier était à moitié carbonisé.

Un Gallo-Franc, qui passait sa vie à contrefaire l'estropié, vient demander asile au couvent de Saint-Gall. L'abbé ordonne qu'on lui prépare un bain et qu'on lui fasse présent d'un habit. Le mendiant entre au bain, et, le trouvant trop chaud, s'écrie :

— *Calt, calt est!*

Par malheur, *calt*, qui, dérivé de *calidum*, signifiait *chaud* en langue romane, voulait dire *froid* en tudesque.

— Si c'est trop froid, répondit l'hospitalier, il est facile d'y remédier.

Et il verse dans la cuve un seau d'eau chaude.

— *Eya! mi calt est! mi calt est!* s'écrie le gueux.

— Quoi? c'est encore trop froid? dit l'hospitalier.

— *Eya mi calt est, calt est!*

Le moine de jeter un chaudron d'eau bouillante sur le drôle, qui, oubliant son infirmité, saute hors du bain et court en-core.

Entre boulevardiers, aux abords du Grand-Hôtel, après la visita du shah de Perse à Fontainebleau.

— Vous savez que le shah est déjà de retour de Fontainebleau?

— Il n'y est pas resté longtemps.

— Bast, mon cher, vous savez bien que le shah se lasse de Fontainebleau.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

#### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plautagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

R. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 1/2 %	70 95	11				Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	855	10			Canal de Suez	775			
4 1/2 %	107 75	1				Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675				Crédit Mobilier esp.	890			
Obligations du Trésor, t. payé.	115 40	45				Crédit Mobilier	192 50	3 75			Société autrichienne	581 25	1 25		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	385					Crédit foncier d'Autriche	870	2 50			OBLIGATIONS.				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530					Charentes, 500 fr. t. p.	76	1			Orléans	815 25			
1865	530					Est	680				Paris-Lyon-Méditerranée	351 25			
1869, 3 %	419 50					Paris-Lyon-Méditerranée	1080	20			Est	346 75			
1871, 4 %	300					Midi	830	15			Nord	358 25			
1876, 4 %	314					Orléans	1385	2			Ouest	351			
Banque de France	314					Ouest	780	31 25			Midi	847 75			
Comptoir d'escompte	3160					Vendée, 500 fr. t. p.	1199	30			Charentes	277			
Crédit agricole, 300 f. p.	763 50	7 10				Compagnie parisienne du Gaz	1273 50	7 50			Vendée				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360					C. gén. Transatlantique	540	2 50			Canal de Suez	555			

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 3 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir, — — — — —	
4 — 10 — — — — — express, omnibus.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, — — — — —	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Cinq ares 30 centiares de terre, au canton des Bausses.  
Trois ares de vigne, en Baugrand.  
Quatre 50 centiares de terre, en Baugrand.  
S'adresser audit notaire ou à M. BESNARD, menuisier au Petit-Puy.

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance, UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchard, sur le chemin du Vau-Langlais, et contenant 11 ares environ.

Ce jardin, avec chambre à feu, petit hangar, pompe, bassin et autres servitudes, est planté d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN FONDS DE COMMERCE D'ÉPICERIE ET DE MERCERIE

Bien achalandé, situé à Vihiers.

S'adresser audit notaire. (336)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

BOUTIQUE D'ÉPICERIE

Rue du Pressoir-St-Antoine, 17.

On pourrait louer la maison pour toute autre industrie. (331)

LA VENTE A LA CRIÉE

Est transférée

Rue du Petit-Maure, n° 6.

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norvège purifié Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS

au Goudron de Norvège purifié Contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D<sup>r</sup> Anderson

Exiger la Signature



PILULES ÉCOSSAISES DU D<sup>r</sup> ANDERSON.

CHEZ LEBRUN & RENAULT, Pharmaciens-Droguistes, 8, Rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.

Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)

Prix de la Bouteille : 3 fr. 50.

Prix des 6 Bouteilles : 18

Dépôt Général : Ph<sup>o</sup> C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

ON DEMANDE A ACHETER, pour entrer en jouissance de suite ou dans un court délai, UN FONDS DE COMMERCE DE BOISSONS, Epicerie, Mercerie ou Graineterie. S'adresser au bureau du journal. (337)

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Garanti naturel et non plâtré.

J'expédie franco de fût, de régime et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque com. de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (328)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2<sup>e</sup> livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.